

# CENTENAIRE DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur : 0,60 F  
Couleurs : bleu, bistre, noir  
50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par DECARIS  
Format horizontal 22 × 36  
(dentelé 13)

## VENTE

anticipée, le 17 mai 1965 au Ministère des Postes et Télécommunications (20, avenue de Ségur, PARIS-7<sup>e</sup>);

générale, le 19 mai 1965 dans les autres bureaux.

L'histoire moderne des télécommunications est caractérisée par de tels progrès dans la rapidité et la permanence des transmissions que les notions même de distance et de temps sont pratiquement vidées de leur sens; or, cette merveilleuse histoire commence, non à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où le télégraphe aérien de Chappe était encore trop dépendant des conditions atmosphériques, mais cinquante ans plus tard environ, avec la télégraphie électrique.

Ce précieux moyen d'envoyer des messages vite et loin et à n'importe quel moment, les gouvernements ont eu tendance à s'en réserver initialement l'utilisation, puis ils l'ont mis à la disposition de leurs assujettis et, enfin, ils ont accepté de lui faire franchir leurs frontières.

C'est ainsi que le premier traité international ayant pour objet de relier deux réseaux télégraphiques étrangers a été conclu le 3 octobre 1849 entre la Prusse et l'Autriche, les parties contractantes affirmant déjà le principe que les messages de l'État et ceux relatifs à l'exploitation des chemins de fer bénéficieraient d'une priorité par rapport aux messages privés.

Des accords bilatéraux semblables étant passés par l'Autriche avec différents États allemands, on aboutit naturellement à un regroupement de l'ensemble au sein de l'Union télégraphique austro-allemande créée à Dresde en 1850 et dont le premier souci fut d'harmoniser les systèmes de transmission en adoptant officiellement l'emploi de l'appareil Morse pour toutes ses liaisons.

La même année, la France mettait à son tour le télégraphe à la disposition du public; l'année suivante, elle entamait le processus des accords bilatéraux avec les pays limitrophes ou voisins et, en 1855, on aboutissait à la création d'un deuxième organisme international, l'Union télégraphique de l'Europe occidentale.

Comme on peut aisément le deviner, les deux Unions étaient appelées à se rapprocher puis à fusionner. Cet heureux dénouement supposait toutefois que certains obstacles majeurs soient aplanis et que chacun s'efforce de collaborer à la mise au point d'un système télégraphique international uniforme. Le mérite de vouloir faire aboutir cet important projet revient à la France puisque Napoléon III prit en 1864 l'initiative d'inviter les principaux pays européens à participer à une Conférence devant se tenir à Paris, en l'Hôtel des Affaires étrangères, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1865. Autriche, Bade, Bavière, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Hambourg (ville libre), Hanovre, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Prusse, Russie, Saxe,

Suède, Suisse, Turquie, Wurtemberg, soit au total vingt États souverains, devaient répondre favorablement à cette invitation de la France et, après deux mois et demi de travaux, s'entendirent pour créer l'Union télégraphique internationale. Les bases juridiques du nouvel organisme étaient constituées par une « Convention » à caractère diplomatique fixant les principes généraux et les grandes lignes de l'exploitation et complétée par un « Règlement » précisant les modalités et détails de son exécution.

L'édifice était construit; la volonté de l'entretenir ou de lui donner de l'extension allait faire l'objet des conférences ultérieures, qu'il s'agisse d'adapter le « Règlement » et les tarifs à l'évolution constante du service, de donner des structures solides à l'organisation ou de reconnaître l'existence de nouveaux moyens de communications. Sans les citer toutes, il faut noter les conférences de Vienne (1868) aboutissant à la création d'un « Bureau » de l'Union, de Berlin (1885) consacrant un article au téléphone, d'Atlantic-City (1947) définissant le franc-or comme unité monétaire commune.

Entre-temps, l'Union avait changé de nom : elle était devenue, en 1932, l'Union internationale des Télécommunications (U.I.T.) par suite de sa fusion avec l'Union radiotélégraphique internationale, créée en 1906 à Berlin pour coordonner les liaisons radiotélégraphiques avec les navires en mer.

Aujourd'hui, l'U.I.T. est installée à Genève. Elle compte au nombre des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, groupe plus de cent vingt Pays, son champ d'action s'étend au monde entier et même au-delà depuis que les hommes savent peupler l'espace de satellites artificiels. Entre ceux-ci et le télégraphe électrique, que de progrès ! Citons pourtant ces paroles prononcées dans son discours de clôture par Drouyn de Lhuys, président de cette fameuse Conférence de Paris en 1865 : « Nous sommes réunis ici en véritable Congrès de la Paix. S'il est vrai que la guerre ne provienne souvent que de malentendus, n'est-ce pas en détruire l'une des causes que de faciliter entre les peuples l'échange des idées et de mettre à leur portée ce prodigieux engin de transmission qui permet d'établir un dialogue rapide, incessant, entre les membres dispersés de la famille humaine ? »

N'apparaît-il pas qu'en dépit des progrès techniques, l'idée fondamentale, celle de Paix entre les hommes, est toujours la même, à cette seule différence que le « prodigieux engin » constitué autrefois par le télégraphe a pris aujourd'hui la forme d'un téléphone rouge ?

